



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2024-067
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Modification de la demande de subvention pour l'organisation des Automnales et abrogation de la décision n°DEC2024-056

Le Maire de la ville de Semoy,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,
VU l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,
VU la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dont le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra pas excéder 120 000 €, dont les demandes seront limitées aux domaines sportif, culturel, à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance, au social, au patrimoine communal, à l'aménagement urbain et dont les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement,
Vu la décision n°2024-056 portant demande de subvention pour l'organisation des Automnales,

CONSIDÉRANT que le salon « les Automnales artistiques » faisant partie de la saison culturelle 2024-2025 est éligible à cette aide départementale,
CONSIDÉRANT que le format des Automnales a été modifié sur décision du bureau municipal,

DÉCIDE

Article 1 : D'abroger la décision n°2024-056 portant demande de subvention pour l'organisation des Automnales.

Article 2 : D'approuver le nouveau projet de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant € TTC	Organisme	Montant € TTC
Matières et fournitures (intervention anthotype + achat épices)	450	Conseil départemental du Loiret	600
Assurances	20	Commune de Semoy	3640
Publicité (impression du livret d'expo)	250		
Vernissage (pot : nourriture + boisson)	100		
Salaires et charges	1610		
Frais généraux	1810		
TOTAL	4240	TOTAL	4240

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 12 septembre 2024

Le Maire



Transmis en préfecture le :

Réception en préfecture le : **12 SEP. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification



Collectivité locale

Demande de subvention

Nom de la collectivité : SEMOY

Demande de subvention d'action spécifique Pour l'année 2024

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir
- Une demande de subvention à compléter (*fiches 1 à 4*)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site www.Loiret.fr : **Actions & Services / Services / Guide des aides**

Cadre réservé au Service Instructeur

Numéro de tiers :

Numéro de dossier :

Service instructeur :

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné aux **collectivités locales** désireuses d'obtenir une subvention de la part du Département du Loiret. Il concerne les demandes de financement d'une **action spécifique**.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 4 fiches :

↳ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité responsable du projet

Cette fiche est destinée à faciliter vos relations avec le Conseil départemental.

Vous présenterez les éléments d'identification de la collectivité responsable du projet, ses activités habituelles ainsi que des renseignements d'ordre administratif et juridique.

↳ Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique

Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

↳ Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée

Vous communiquerez cette fiche en présentant un **budget équilibré en charges et en produits** et en détaillant les postes de dépenses et de recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics et privés).

↳ Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Pièces à joindre à votre dossier :

- Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1, 2, 3 et 4)
- La délibération du Conseil Municipal ou Conseil Communautaire relative au projet concerné
- La liste des élèves bénéficiaires pour une classe de découvertes
- Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande

Où renvoyer votre dossier :

Votre dossier complété doit être renvoyé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret
Département du Loiret
45945 ORLEANS**

Après le dépôt du dossier ?

Vous recevrez une lettre attestant l'enregistrement de votre demande.

Durant la phase d'instruction, les services du Conseil départemental pourront être amenés à vous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.

Après étude de votre dossier, la Commission permanente ou l'Assemblée du Conseil départemental délibèrera et vous serez informé des suites données à votre demande.

Si une subvention est attribuée à votre collectivité ?

En vertu des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devez transmettre dans les trois mois suivant la réalisation de l'action :

- Tous documents attestant la réalisation de l'action (ex : coupures de presse, photos, attestation...)
- Un bilan financier de l'action
- Les justificatifs de dépenses correspondant à l'utilisation effective de la subvention

Présentation de la collectivité

Identification de la collectivité porteuse du projet :

Nom de la collectivité : SEMOY

Représentée par : Laurent BAUDE

En qualité de : Maire
 Président(e) :
 Autre : (à préciser)

Adresse : 20 place François-Mitterrand

Code postal 45400

Commune : SEMOY

 02 38 61 96 00

 02 38 83 75 04

Mél : mairie@ville-semoy.fr

Nombre d'habitants : 3156

Canton d'implantation : Saint Jean-de-Braye

Autres renseignements :

Identification du service et de la personne chargés du dossier :

 Le service en charge du dossier

Direction et/ou service : Pole culturel et vie associative

 02 38 86 12 05



 La personne chargée du dossier

Nom : Favre-Damani

Prénom : Anne-Laure

Qualité : responsable action culturelle et vie associative

 02 38 86 12 05



Description de l'action spécifique

Présentation de l'action

Type de projet (cocher la case de réponse)

- Classe de découvertes (*joindre le projet pédagogique et l'avis des autorités académiques concernées*)
- Manifestation – Spectacle – Exposition
- Autre action spécifique :

Contenus et objets de l'action :

Salon artistique à destination des artistes semeyens et des environs, dont le thème pour l'édition 2024 est « sur la route des épices »

Exposition des œuvres des artistes (photographie, peinture, sculpture) et des travaux réalisés par les enfants de la commune durant le temps périscolaire.

Médiation autour de l'exposition via un jeu de piste olfactif pour les scolaires le vendredi et atelier artistique (réalisation d'anthotype au curcuma) le samedi

Public(s) cible(s) :

Tout public

Si scolaire, préciser le nom de l'établissement : Ecole élémentaire du Bourg

Adresse :

Niveau des classes concernées : CP/CE1

Nombre de personnes bénéficiaires : *(joindre la liste des élèves concernés pour une classe de découvertes)*

Lieu(x) de réalisation :

Centre culturel des Hautes Bordes

141 rue du champ Luneau

45400 Semoy

Date de mise en œuvre prévue : les vendredi 15/11/2024 et samedi 16/11/2024

Durée de l'action : 2 jours

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Presse locale

Retour des habitants

Kiosque municipal

Panneaux d'info électronique

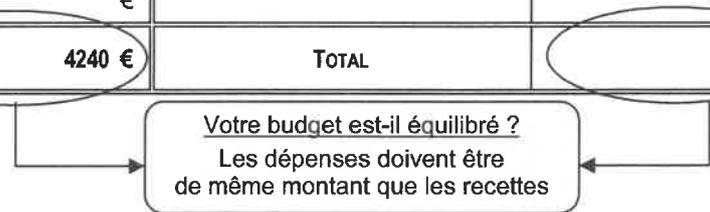
Radio et médias écrits



3

Budget Prévisionnel de l'action projetée

CHARGES	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	3640 €
<i>Achats</i>		2- Subventions demandées (1) :	
		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
- Prestations de services : prestation pour atelier le samedi	300 €		€
- Matières et fournitures : achat épices pour médiation scolaire et atelier artistique le vendredi	150 €	Région(s) :	€
		Département(s) : Loiret	600 €
<i>Services extérieurs</i>		Commune(s) :	€
- Locations	€	Bénévolat	€
- Entretien	€		€
- Assurances	20 €	CNASEA (emplois aidés)	€
<i>Autres services extérieurs</i>		Autres recettes attendues (précisez)	€
- Honoraires	€		€
- Publicité	250 €		€
- Déplacements, missions	€	Demande(s) de financement communautaire	€
- Vernissage	100 €	3- Ressources indirectes affectées	€
<i>Charges de personnel</i>			
- Salaires et charges	1610 €		
<i>Frais généraux (locaux et fonctionnement)</i>	1810 €		
COUT TOTAL DU PROJET	4240 €	TOTAL DES RECETTES	4240 €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	- Prestations en nature	€
- Personnel bénévole	€	- Dons en nature	€
TOTAL	4240 €	TOTAL	4240 €



Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 600 €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

4

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), Laurent BAUDE (*nom, prénom*)

représentant(e) légal(e) de : la commune de SEMOY

En qualité de : Maire Adjoint : Autre :

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : 600 €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée directement à la collectivité ⁽¹⁾

Fait, le 12 septembre 2024

à Semoy

Signature :

Le Maire

⁽¹⁾ Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.